

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 07/02/2022

Le lundi 7 février 2022 à 12h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 1^{er} février 2022, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2^{ème}.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2^{ème} arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Mme Stéphanie STAN, M. Olivier FERNOUX.

ABSENTS EXCUSES : MM. Roland BERNARD, François ROYER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Nathalie CARLINO

DEPOTS DE POUVOIR : M. François ROYER pouvoir à Mme Pauline GROSJEAN
M. Jean-Bernard NUIRY pouvoir à Mme Maryll GUILLOTEAU
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET
Mme Nathalie CARLINO pouvoir à M. Valentin LUNGENSTRASS

M. Le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil extraordinaire du 2eme arrondissement.

Pour notre séance de ce jour, je vais demander à Stéphanie Stan de procéder à l'appel nominal.

Juste avant de commencer l'examen de la délibération que nous avons aujourd'hui, j'ai une pensée pour ce commerçant du Proxi Market, Momo, que nous connaissons bien à la mairie du 2^e et lui apporte tout notre soutien suite à l'agression dont il a été victime il y a quelques semaines.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner cette délibération sur la zone à faibles émissions. Vous le savez, on en avait parlé au dernier conseil d'arrondissement. On avait demandé au Maire de Lyon de l'intégrer. On est obligé de réunir tous les conseils d'arrondissement de manière extraordinaire pour le faire. Je vais vous présenter la délibération.

02/21/256 Première étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon – Avis des communes concernées.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La pollution atmosphérique cause 40 000 décès prématurés chaque année en France (Source : Santé Publique France, 2021).

Les impacts sanitaires et économiques de la pollution mais aussi la baisse importante des seuils recommandés par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) justifient la mise en place d'une politique publique ambitieuse. La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) pointe le trafic routier comme une source préoccupante de polluants atmosphériques, du fait de la nature des émissions et de leur intensité. Pour répondre à cette problématique, le législateur invite les territoires soumis à la pollution automobile à mettre en place des ZFE. En l'occurrence, l'agglomération lyonnaise est le territoire français qui a connu le plus de jours de dépassement des seuils de pollution en 2019 avec 45 jours en alerte rouge.

En conséquence, en 2020, la Métropole de Lyon a instauré une ZFE qui interdit de manière permanente la circulation et le stationnement des poids lourds, classés Crit'Air 4 et 5 (au 1^{er} janvier 2020) et Crit'Air 3 (depuis le 1^{er} janvier 2021).

Malgré ces efforts, l'agglomération lyonnaise continue d'enregistrer des dépassements réguliers des valeurs limites européennes en dioxyde d'azote.

Trois objectifs poursuivis :

- Favoriser une réduction du nombre de trajets en voiture individuelle, en valorisant les alternatives
- Déployer un dispositif d'accompagnement adapté à tous les publics impactés
- Dépolluer toutes les catégories de véhicules, professionnels comme particuliers.

L'extension des restrictions aux particuliers :

- Interdiction au second semestre 2022 des véhicules particuliers et des deux-roues classés Crit'Air 5 ou non classés sur le périmètre ZFE actuel (soit 6 000 véhicules immatriculés à Lyon).
- Principe de sortie du diesel à partir du 1^{er} janvier 2026.

La prochaine étape portera sur la période 2023 à 2026 et visera l'interdiction progressive des véhicules Crit'Air 4, 3 et 2 sur un périmètre donné. La Métropole organise une grande concertation citoyenne en cours, du 3 septembre 2021 au 5 mars 2022. A ce jour, le 7 février 2022, nous avons reçu en mairie du 2^e arrondissement, zéro participation.

La Ville de Lyon indique soutenir l'avis de la Métropole dans sa délibération et souligne l'importance de la mise en place de dérogations et d'aides financières pour les personnes aux plus faibles revenus.

Voilà de ce qui est de la présentation, après notre avis, beaucoup le connaissent. Il était scandaleux que la mairie de Lyon oublie de publier cette délibération lors du précédent conseil. L'explication donnée, ici même par Valentin Lungenstrass, en janvier dernier d'expliquer que la délibération n'était pas passée en conseil municipal parce que la lettre était arrivée pendant les vacances de Noël relevait purement de l'amateurisme. Nous sommes heureux que la mairie centrale ait écouté l'opposition qui avait demandé à ce que l'on délibère sur cette question. On peut rappeler aussi qu'il aurait été logique de délibérer sur le Plan de Protection de l'Atmosphère, le fameux PPA également. Ce dernier sera inscrit lors du prochain conseil municipal et l'avis que nous donnerons ne comptera pas puisque nous aurons dépassé les délais. Cela prouve une deuxième fois que la mairie centrale fait preuve d'un amateurisme total. Quelque part on se demande si vraiment il y a un pilote dans l'avion ou est-ce qu'on nous raconte la vérité ? Parce que lorsqu'on est un citoyen lyonnais et qu'on lit dans la presse que la mairie oublie des délibérations ou qu'elle les fait voter en retard c'est vraiment à se demander si quelqu'un tient la boutique.

M. Lungenstrass : Je veux bien intervenir parce que du coup, on entend votre blabla politicien depuis quelques jours qui est intéressant mais qui est quand même assez inutile. Est-ce que vous avez quelque chose à dire sur le fond, sur la question de la pollution de l'air ? Sur la ZFE, sur comment elle est mise en place, des propositions ? C'est cela que l'on souhaiterait peut-être entendre de votre part en matière de débat et en tant qu'élu du 2^e.

M. Chaillet : Juste pour dire trois choses, pour que les lyonnais comprennent bien ce qui va se passer sur notre territoire d'ici 2026. Cela va concerner à peu près 450 000 véhicules qui seront interdits de circuler sur les 690 000 existants, cela représente 70% du parc. La deuxième chose, la Métropole va proposer entre 1000 et 2000 euros, ce n'est pas encore voté, pour remplacer son véhicule. Cela correspond entre 700 et 800 millions d'euros, je ne sais pas où la Métropole va trouver ces financements. Il faut aider surtout à l'achat de véhicules électriques, de vélos à assistance électrique éventuellement, de développer de manière qualitative les transports en commun, les parcs relais et avoir un plan logistique d'agglomération. Sinon notre métropole va se transformer en zone à forte exclusion. Troisième chose, il y a un risque de report des véhicules en dehors de la ZFE. Toute personne qui ne pourra pas venir dans la zone ZFE va se garer ou stationner sur les communes environnantes et saturer ces zones par le biais du stationnement pendulaire. Il y aura un fort impact sur le commerce, l'artisanat et plus généralement sur toutes les activités accueillant du public. Il faut bien avoir tout cela à l'esprit avant de délibérer sur ce dossier.

M. Lungenstrass : Merci M. Chaillet, je ne partage pas tout évidemment, mais on est là pour débattre, de rentrer sur le fond qui est quand même une question essentielle, même si je ne partage pas tout ce que vous avez dit, c'est exactement le type de discussion qu'il faut avoir. Pour rappeler que la pollution de l'air tue et qu'elle a un impact très important sur la santé humaine. L'objectif, je pense qu'on le partage tous, en tous les cas je l'espère, c'est d'être à la hauteur de cet enjeu sanitaire, de viser les seuils recommandés de l'OMS en particulier pour être à la hauteur et pour éviter ces morts prématurés, ces allergies, ces maladies respiratoires, etc. La question est comment on le fait ? Quels accompagnements on doit mettre en place en tant que collectivité pour permettre cela. L'objectif n'est naturellement pas de remplacer de un à un les véhicules les plus polluants par de nouveaux véhicules, mais plutôt d'être dans une logique de bouquets d'alternatives à la voiture. C'est-à-dire de développer très fortement les transports en commun tant l'existant que des nouveaux projets, c'est ce que nous faisons. De développer le vélo sur les premiers kilomètres, de développer l'auto partage, de développer le covoiturage, et cela permettra de trouver des solutions en matière d'offres de service pour une bonne partie des ménages. Il y aura des blocages aussi qui seront plus de l'ordre financier. Il y a aussi un enjeu sur les tarifications ciblées selon les populations pour pouvoir garantir un accès à ces différents services alternatifs. Et puis, naturellement, il y aura des personnes qui ne pourront pas se passer de la voiture

que ce soit dans Lyon ou à l'extérieur de Lyon. Là, il y aura un accompagnement à avoir en matière d'incitation au covoiturage, à la mobilité électrique, comme l'a dit Jean-Stéphane Chaillet, et c'est bien dans cet ordre-là que l'on souhaite voir les choses. L'objectif n'est pas de reculer sur l'objectif de protéger la santé des lyonnais mais plutôt de voir comment on accompagne les gens dans cette transition-là. D'ailleurs, la concertation qui est en cours jusqu'au 5 mars pour l'intégralité de la ZFE porte bien sur tous ces éléments-là : les dérogations temporaires, les aides, les différentes alternatives que l'on peut encore développer. Les accompagnements personnalisés, parce que c'est cela aussi qui est important, c'est d'avoir à un moment donné des guichets uniques en matière d'accompagnement pour justement connaître les différentes aides qui existent. Jean-Stéphane Chaillet mentionnait l'aide supplémentaire de la Métropole qui proposait dans le cadre de la première étape pour septembre 2020 interdisant la circulation des véhicules critère 5 et non classés dans le territoire actuel. Ça, c'est une proposition d'aide supplémentaire que l'on peut débattre et cela l'est dans le cadre de la concertation, mais cela vient en plus d'aide de l'Etat. Les guichets uniques, ce conseil en mobilité servira aussi à limiter le non recours à ces aides-là parce qu'on sait que lorsqu'il y a une complexité d'aides, c'est le cas forcément, puisque l'Etat a déjà plusieurs échelons, cela limite un peu les possibilités donc on a besoin de cet accompagnement personnalisé. C'est comme cela qu'on arrivera à accompagner tout le monde pour arriver à faire une zone à faibles émissions, un territoire métropolitain qui soit sûr en matière sanitaire sur la question de la pollution de l'air. C'est bien cela le but.

M. le Maire : Merci M. Lungenstrass. Vous avez évoqué le principe même de cette zone à faibles émissions, là-dessus, on avait voté favorablement la mise en place de la zone à faibles émissions pour les professionnels, lors du 2^{ème} ou 3^{ème} conseil municipal de cette mandature. Globalement, sur l'objectif de fond on est tous d'accord, limiter la pollution, on est évidemment favorables. Après, vous vous fixez un objectif, mais finalement vous avez les résultats qui vont un peu à l'inverse de ce que vous voulez mettre en place. Par exemple, depuis que vous êtes arrivés, alors même que nous sommes en plein Covid, les embouteillages à Lyon ont augmenté de 18% et cela a un impact énorme sur la qualité de l'air. Et cela, c'est de votre responsabilité, c'est parce que vous avez décidé de contraindre au maximum la circulation des véhicules en nous expliquant que les gens changeront de mode de transport. Mais la réalité, c'est que cela ne se produit que peu ou pas assez. Encore une fois, vous êtes beaucoup dans la sanction, la punition comme toujours. Les écologistes, c'est une écologie très dogmatique, très fermée mais rien pour accompagner réellement, rien pour être en mesure de faire adhérer les gens. Cette zone à faibles émissions, tout le monde devrait être pour. Mais la façon dont vous avez de l'imposer, fait que demain, vous risquez d'avoir beaucoup plus d'opposants que de gens qui vous soutiennent alors même que moi, je fais partie de ces gens qui sont convaincus de l'intérêt de cette zone à faibles émissions mais peut-être pas dans cette mesure-là. On nous avait évoqué la piste du covoiturage, et par exemple, vous avez lancé une aire de covoiturage qui est un fiasco total au milieu de cet axe express où vous avez 80 000 véhicules/jour. Vous n'avez toujours pas eu le moindre « covoitreur » plusieurs mois après le lancement de cette initiative. Vous me parlez de cette concertation qui est en cours pour la ZFE, j'ai le tableau sous les yeux, du nombre de réponses dans les mairies d'arrondissement. Le 1^{er} arrondissement : 0 réponse, le 2^{ème} arrondissement : 0 réponse, le 3^{ème} arrondissement : 0 réponse, le 4^{ème} arrondissement : 0 réponses, le 5^{ème} arrondissement : 0 réponse, le 6^{ème} arrondissement : 5 réponses, le 7^{ème} arrondissement : 0 réponse, le 8^{ème} arrondissement : 0 réponse et le 9^{ème} arrondissement : 0 réponse ! Pourtant, il y a des cahiers qui sont mis à disposition de la population dans ces mairies. Et dans ces cahiers-là, zéro réponse ! C'est là le vrai drame. Vous évoquez votre volonté de démultiplier les transports en commun. On est tout à fait d'accord, mais la réalité est que depuis que vous êtes arrivés il ne s'est rien passé. Vous avez arrêté le métro E, vous avez arrêté tout ce qui était en cours mais vous n'avez absolument rien lancé. Vous avez mis des concertations dans tous les sens, les gens s'y perdent totalement. Si, vous avez lancé une vraie concertation sur le téléphérique qui a abouti à un échec, il faut le reconnaître, et là on sent bien que le projet a du plomb dans l'aile et c'est une vraie bonne chose. Aux yeux de la réunion publique, où vous n'étiez pas, M. Lungenstrass, cette réunion publique à destination des habitants du 2^e arrondissement, vous n'habitez pas le 2^{ème}, c'est peut-être pour cela que vous n'êtes pas venu, mais en tant qu'adjoint à la mobilité, cela aurait pu être intéressant que vous participiez à cette réunion de concertation sur le téléphérique. On a bien vu le vice-président à la Métropole qui nous a parlé de tout sauf du téléphérique et on a le sentiment qu'il ne se fera pas. Au-delà de ça, il y a une vraie urgence sur les transports en commun et on a le sentiment que c'est à la traîne depuis que vous êtes en place. J'espère que les 4 années qu'il reste de mandat vont être sur un autre élan, et que vous donnerez envie de vous bouger sur ces transports en commun parce que cela devient vraiment urgent de trouver des solutions alternatives à la voiture. Vous contraignez, vous bloquez, vous paralysez mais vous ne proposez pas beaucoup de solutions alternatives.

M. Fernoux : Je suis heureux de vous entendre parler avec force des transports en commun. La première discussion qu'on avait eu M. Oliver, il y a quelques années maintenant, c'était sur le RER métropolitain. Je pense que comme pour la ZFE, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut un RER métropolitain. Cela nous permettrait d'aller de Givors à Lyon facilement, ou de Givors à Tassin, de Mâcon à Lyon, de Miribel à Lyon. Là-dessous, je sais qu'au niveau de la Métropole, il y a une véritable volonté de mettre en place ce RER métropolitain. Du coup, j'espère que la Région assumera aussi pleinement son rôle et qu'elle investira sur ce mandat. Le RER métropolitain, j'ai l'impression que cela fait une décennie qu'on en parle. Pendant 2, 3 ans je travaillais à Dardilly, j'aime bien faire du running comme M. Chaillet le sais, et donc un jour, je vais courir autour de Dardilly et je me rends compte qu'il y a une gare. Je vais pouvoir aller au travail en train, je regarde les horaires, je crois qu'il y avait 6 trains qui passaient par jour. Du coup, on pourrait tous travailler main dans la main et c'est ce qu'attendent tous les métropolitains, c'est que l'on puisse développer tous ensemble ce RER métropolitain. Deux questions, je voulais savoir si vous saviez où en était la réflexion au niveau de la Région, et si on pouvait donner des phasages, se dire que d'ici 2025 le RER métropolitain serait fonctionnel, qu'il y aurait beaucoup de trains, que le train serait plus compétitif que la voiture. Aujourd'hui c'est facile, on peut prendre un billet de RER pour aller à Mâcon, mais si on est 4, cela sera 4 fois plus cher que de prendre la voiture. Je pense qu'il faut avoir la volonté aussi de rendre le train plus compétitif pour permettre aussi de diminuer fortement le trafic de voitures.

M. le Maire : M. Aguilera, le vice-président de la Région chargé du transport et M. Colas ont eu déjà l'occasion de se rencontrer pour avancer sur ces questions-là et j'ai cru comprendre qu'il y avait une vraie volonté d'avancer en commun. Je m'en réjouis. Après on verra ce que donne la suite des événements et cela serait trop simple de dire que c'est qu'une seule des deux collectivités qui pourraient y arriver seule. Il faut que cela soit d'un côté comme de l'autre. La réalité sera un travail partenarial, cela ne se fait pas du jour au lendemain mais là où je suis content, c'est de voir, qu'on avance plus facilement avec la Métropole qu'avec la Ville, parce qu'il y a peut-être plus de professionnalisme de leur part. En tous les cas, ce sont des échanges qui ont lieu et j'espère qu'on arrivera à avancer sur toutes ces questions-là. Evidemment, c'est l'un des axes majeurs de développement.

M. Chaillet : Vous avez tout dit M. le Maire, le seul élément que je vais remettre sous le feu des projecteurs c'est les 130 000 véhicules qui passent sur la M6, M7 et qui ne sont pas concernés par la ZFE au grand damne des habitants du 2^e, du 5^e et des lyonnais en général.

M. Lungenstrass : Sur le RER à la lyonnaise, il y a eu des échanges mais pour l'instant pas de retour du côté de la Région. On est en attente et comme vous l'avez dit, on aimerait tous que cela se développe. Concernant la M7 elle sera bien incluse dans la ZFE, pas pour la 1^{ère} étape, mais pour la suite, vu que l'Etat nous oblige à être au niveau des seuils pour un point très spécifique dans la M7. On aura bien une réduction de la pollution de l'air sur ce tronçon-là, tout comme tous les espaces urbains très denses de la métropole. Par rapport à vos propos, Pierre Oliver, c'est difficile de répondre à cela parce qu'au final, au fil des conseils d'arrondissement, vous décredibilisez totalement votre parole. Dire, que nous, notre majorité ne fait rien sur les transports en commun c'est vraiment dire n'importe quoi. C'est nous qui mettons 2.5 milliards d'euros sur les transports en commun, c'est nous qui lançons trois lignes de tramway, des bus à haut niveau de service, etc. Je n'ai aucun souci qu'on ne soit pas d'accord sur tout un tas de sujets mais dire n'importe quoi à un moment donné ce n'est pas possible. C'est vraiment un souci et je pense que vous ne rajoutez aucune hauteur au débat politique en ce moment.

M. le Maire : M. Lungenstrass, j'ai une question, quels sont les trois transports en question que vous lancez ?

M. Lungenstrass : T6 nord, T9, T10 plus un haut niveau de service entre Part Dieu et Genas. Vous en voulez d'autres ?

M. le Maire : Il me semble que vous avez abandonné votre projet de liaison entre Bellecour et Part Dieu, c'est cela ?

M. Lungenstrass : Elle n'est pas abandonnée mais elle mise à la concertation avec la concertation de la Rive droite. D'abord l'enjeu est de définir les usages et les insertions paysagères sur la Rive droite avant de se poser la question de qu'est-ce qu'on y met concrètement.

M. le Maire : C'est-à-dire qu'à l'heure où on se parle, il n'y a rien qui a été fait, on est d'accord ?

M. Lungenstrass : T6 nord, T9, T10, PHMS centre-est, les aspects sur les corridors bus, les améliorations sur le matériel roulant des bus, c'est vrai que ce n'est rien en matière d'amélioration de transports en commun ! Les nouvelles tarifications gratuites et réduites pour les personnes à faibles revenus, ce n'est rien pour les transports en commun, le nouveau ticket famille simplifié ce n'est rien pour les transports en commun ! L'abonnement réduit pour les étudiants, ce n'est rien pour les transports en commun ! Les sorties scolaires gratuites, ce n'est rien pour les transports en commun ! Absolument, M. le Maire, vous avez parfaitement suivi.

M. le Maire : Je ne vous dis pas qu'il n'y a pas d'offres promotionnelles de la part du Sytral, les titres gratuits pour tous les migrants illégaux, on l'a vu, il y a eu une vraie politique là-dessus, je n'ai pas de commentaires là-dessus, mais au-delà de cela, je vous parle de développement de certaines infrastructures où en êtes-vous de ce point de vue-là ? On a vu qu'il y a des demandes de concertation sur les trams, etc. mais à l'heure où on se parle, on a le sentiment que rien n'avance. Et d'ailleurs, le seul qui a avancé et reculé, à savoir le téléphérique. C'est pour cela que je vous dis ça, après vous me dites que jusqu'à la fin du mandat tous ces équipements seront opérationnels, je vous crois sur parole et on regardera à la fin du mandat. On verra l'impact que cela aura sur la qualité de l'air. Aujourd'hui, il y a plus d'embouteillages, et donc plus d'impacts sur la pollution. Vous savez, on va d'abord se donner un objectif de résultats et pas se donner uniquement un objectif de punition, on vous jugera sur le résultat.

REFUSE A LA MAJORITE

11 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Aurélie BONNET SAINT GEORGES.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

M. le Maire : Merci à tous pour ce débat qui a eu lieu, on n'a pas eu plus d'éléments sur le pourquoi de tant d'amateurisme mais le vote a eu lieu sur la ZFE. Je vous donne rendez-vous le 14 mars pour le prochain conseil d'arrondissement. Nous aurons avant ce conseil d'arrondissement un CICA. Je vous remercie et vous souhaite à tous une très bonne journée.

La séance est levée à 12h30